

393480

Vu à la Section des Travaux Publics  
du Conseil d'État

26 SEP. 2017

Le Rapporteur,



## 1 Motivation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet de Contournement Est

La mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Rouen Normandie est liée à la réalisation du projet d'infrastructure routière Contournement Est de Rouen – Liaison A28/A13 qui nécessite le renforcement de dispositions assurant une compatibilité complète :

- Le rapport de présentation est explicite sur la réalisation du Contournement Est mais nécessite un ajustement sur la consommation foncière.
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durable prend bien en compte la liaison A28-A13 et s'avère cohérent par rapport au projet.
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT de la Métropole Rouen Normandie est incompatible pour partie avec le projet Contournement Est de Rouen – Liaison A28/A13.

Certaines prescriptions entraînent une incohérence, notamment vis à vis de la consommation foncière, de la préservation des corridors de biodiversité de la trame aquatique et humide, de la préservation des paysages et de la pérennité des espaces agricoles.

**Il convient donc de mettre le Document d'Orientation et d'Objectifs en compatibilité.**

## 2 Dispositions prises pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

### 2.1 Mise en compatibilité du rapport de présentation

Le projet de liaison A28-A13 est intégré de façon explicite dans le rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Rouen Normandie.

Afin de s'assurer de la compatibilité du projet avec la consommation foncière, l'enveloppe prévue pour la réalisation des grands projets d'infrastructures et le rythme annuel de consommation foncière seront ajustés dans le Tome V (pages 28 et 29), Tome VI (pages 44 et 45), Tome VII (page 8).

### Aide à la lecture pour le rapport de présentation

« La situation actuelle avant mise en compatibilité » et « La situation après mise en compatibilité » sont présentées sous forme de tableau, en vis-à-vis l'une de l'autre, et classées selon axes et chapitres.

Les insertions ou modifications pour la mise en compatibilité du document sont insérées en gras et couleur dans la colonne « Situation après mise en compatibilité ».

Exemple d'insertion :

**Dans ces espaces, les projets d'infrastructures routières déclarés d'utilité publique portés par l'État...**